

Infos Règlementaires n° 171

Pont Du Casse, le 02/09/2026

PYGMALION®

La société De SANGOSSE tient à vous informer de l'extension de l'autorisation de mise sur le marché du produit PYGMALION® avec l'obtention des extensions d'usages suivantes :

- Oignon, Ail, Echalote (plein champ)

Fongicide

Autorisation de mise sur le marché n° : 2210128

Concentré soluble (SL)

Contient : 755 g/L de Phosphonates de potassium (51,7 % p/p)

- **Les délais de mise en conformité des étiquettes sont les suivants :**

Date limite d'écoulement des stocks du produit avec l'ancienne étiquette par le distributeur	29/07/2027
Date limite de fin d'utilisation du produit avec l'ancienne étiquette par l'utilisateur	29/07/2028

IMPORTANT : Cette extension d'autorisation **sera prise en compte sur les étiquettes fournies dans le cadre du ré-étiquetage à effectuer avant le 23/10/2026**, conformément à la Newsletter n°162 du 26/11/2025.

Par conséquent, les étiquettes seront à jour après le ré-étiquetage de cet automne 2026.

Afin de gérer au mieux les demandes d'étiquettes, nous vous remercions de remonter vos besoins si ce n'est pas déjà fait suite à newsletter n°162, entre le **31/08/2026** et le **18/09/2026** à l'adresse : etiquetteclp@DESANGOSSE.com

En précisant :

- le nom du produit
- son conditionnement
- le n° de lot et la date de fabrication
- l'adresse de livraison et numéro de téléphone



Fongicide

Usages Autorisés et Conditions d'Emploi

Cultures	Cible	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application / conditions d'emploi	Délais avant récolte (DAR) (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Oignon*Trt Part.Aer.	Mildiou	4L/ha	3/an	entre les stades BBCH 15 et BBCH 49	14	5 (dont DVP 5)	Non concerné
		Uniquement sur oignon, ail et échalote Intervalle minimum entre les applications :7 jours Usage autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009					



Classement selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe 8 : Peut être dangereux pour les abeilles - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) n° 284/2013)

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents

Délai de rentrée dans les cultures (DRE) :

6 heures en plein champ



Protection de l'Opérateur et du Travailleur :

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT PULVERISATEUR A RAMPE	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE PULVERISATEUR A RAMPE	
			PULVÉRISATEUR A RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel	

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Informations relatives au Transport :

N° ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe de danger	Groupe d'emballage
N/A	N/A	N/A	N/A

Stockage - Nomenclature I.C.P.E. / Seveso III :

Installations classées pour la protection de l'environnement : **N/A**

Mentions Légales

PYGMALION® - AMM N° 2210128 - 755 g/L de phosphonates de potassium –

®Marque déposée et détenteur de l'AMM : **DE SANGOSSE**

P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection. P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. SPe8 : Peut être dangereux pour les abeilles - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Nous vous informons qu'en application de la réglementation en vigueur, tout distributeur de produits phytopharmaceutiques est tenu d'informer ses clients en lui communiquant les informations appropriées sur l'utilisation des produits, les risques pour la santé et l'environnement, les consignes de sécurité permettant de gérer les risques en question ainsi que les changements intervenus et les précautions à prendre qui s'imposent.

Pour toutes informations complémentaires :

www.desangosse.fr pour accéder aux fiches produit

www.quickfds.fr pour accéder à nos fiches de données de sécurité

www.phytodata.com pour accéder à la base de données des Produits Phytopharmaceutiques des Professionnels

Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytostimdata.com

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**